

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept Décembre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 30 Novembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 19 ; Nombre de votants : 20

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - M. CAUQUIL - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA.

Absents excusés : M. CAVALIERE - Mme KLUCZYNSKI.

Absents : Mme COUDERC.

OBJET : Demande de financement pour le poste de chargé de projet dans le cadre plan « Petites villes de demain ».

Lors du conseil municipal du 18 février 2021, Mme le Maire exposait la convention d'adhésion au plan de relance « Petites Villes de Demain » qui est un dispositif levier de redynamisation territoriale.

La signature de la convention permet de déclencher le financement du poste de chargé de projet. Lors du conseil municipal du 12 mai 2021, vous avez acté la création du poste de chargé de projet « Petites Villes de Demain ».

Vous avez accepté de demander le versement des aides pour le poste du chef de projet ainsi que le plan de financement pour l'année 1 et 2.

Dès lors, Madame le Maire vous propose de demander le versement des aides pour le poste du chef de projet « Petites Villes de Demain » et vous demande d'adopter le plan de financement suivant à partir de l'année 3 :

DÉPENSES	RECETTES	
Financement du salaire brut chargé (12 mois)	ANCT (50%) :	22 652,00 €
	BDT (25%) :	11 326,00 €
	Fonds propres (25%) :	11 326,00 €
TOTAL :	45 304,00 €	TOTAL : 45 304,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'adopter le plan de financement annuel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » ;

- D'autoriser Mme le Maire à demander le versement des aides pour le poste du chef de projet ;
- De dire que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget communal ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Publié le 8/12/2023

En Préfecture le 8/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le 8 Décembre 2023

Madame le Maire,
Barbara NETO

